



1er Congrès des Forêts Communales d'Afrique Centrale
03 -06 MAI 2011, Hôtel Hilton Yaoundé-Cameroun

GESTION DURABLE (Classement et Aménagement) des Forêts Communales

Par:

Louis Bernard CHETEU,
Directeur Technique CTFC

giz





PLAN

- I. Forêts Communales
- II. Collaboration CTFC – Communes bénéficiaires PAF2C
- III. Décret et procédure de classement
- IV. Création d'une Cellule de foresterie communale
- V. Plan d'aménagement
- VI. Etude impact environnemental
- VII. Plan quinquennal de gestion
- VIII. Diversification des essences exploitées
- IX. Exploitation
- X. Processus participatif
- XI. Source de revenus
- XII. Etat d'avancement du Classement des Forêts communales au Cameroun
- XIII. Forces et Faiblesses



I. Forêts Communales → Domaine Forestier Permanent – DFP

- ❖ Décret de classement
- ❖ Plan d'aménagement
- ❖ Etude d'impact environnemental PGE
- ❖ Plan de gestion quinquennal
- ❖ Plan annuel d'opération – Assiette annuelle de coupe
- ❖ Permis d'exploitation
- ❖ Soumis aux textes de lois
- ❖ Normes d'intervention en milieu forestier
- ❖ Arrêté 222



II. Collaboration CTFC – Communes bénéficiaires PAF2C

❖ Convention d'Assistance à la maîtrise d'ouvrage



❖ Plan opérationnel d'activités

❖ Plan de financement

Centre Technique de la Forêt Communale
BP 15 107 Yaoundé CAMEROUN
Tel : 00237 22 20 35 12
Email : CTFC_Cam@yahoo.fr
Site web : www.forêtcommunale-cameroun.org

PLAN D'ACTIVITES OPERATIONNELLES CTFC/ COMMUNE DE NGUIBASSAL ; 20 Ha.

Nature de l'appui du CTFC (1) Assistance Financière : (2) Assistance Technique

Activité	Sous-Activité	Dévis estimatif			Nature de l'appui du CTFC (1) ou (2)	Plan de Financement					Détail d'évaluation	Observation	
		Qté	PU	PT		Commune	CTFC	Autres					
								MURCF	RET	PAED			PNDF
1	Renforcement des capacités du Maire et ses collaborateurs	3 pers / 3 jours	300 000	900 000	(1)	400 000 Fcfa	500 000 Fcfa					2 ^e et Zone sanctuaire 2009	
2	Préparation sol. Traitements				(1)	3 000 000 Fcfa							
3	Appui à la plantation vergers Casseyer 05 ha Butters	15 ha			(2)	3 000 000 Fcfa	4 000 000 Fcfa						
4	Entretien plantation					3 000 000 Fcfa							
5	Soins des activités par le CTFC				(1)	1 000 000 Fcfa	1 000 000 Fcfa						Déplacement, hébergement, Frais de Mission, Véhicule
6	Elaboration des Plans de Développement Communaires										6 000 000 Fcfa	Mai 2009	

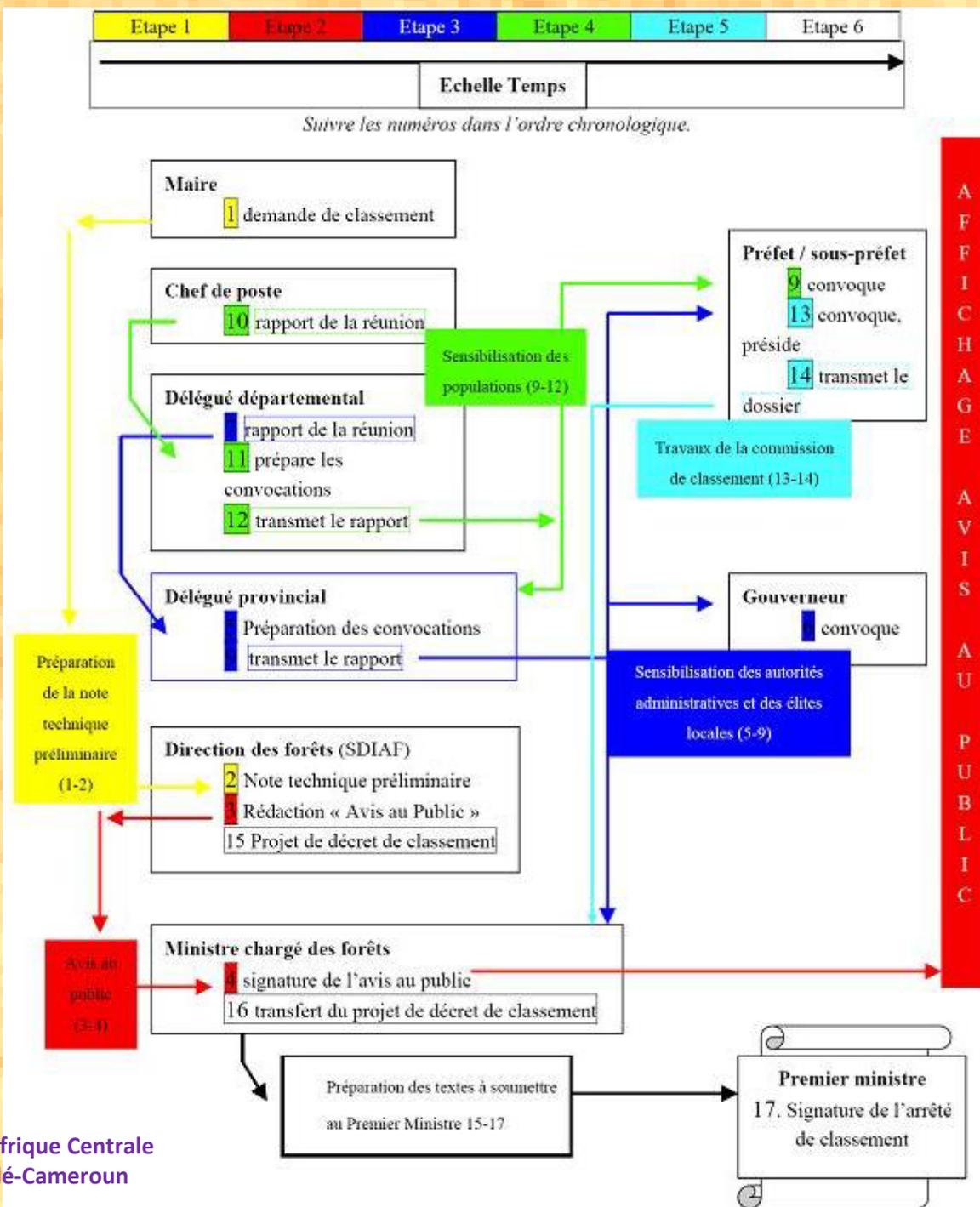
Appui financier total du CTFC à la commune d'un montant de 5 500 000 Fcfa, Appui financier PNDF d'un montant de 6 000 000 Fcfa
Montant à la charge de la commune : 12 400 000 Fcfa ; Montant total du Projet : 21 900 000 Fcfa



III. Décret et procédure de classement

- Initiation (Identification d'un massif et Demande de la commune)
- Note technique (DF)
- Avis au public (MINFOF)
- Réunion de sensibilisation des autorités
- Réunion de sensibilisation des populations
- Commission de classement MINFOF
- préparation texte à soumettre) Primature (signature décret)

1er Congrès des Forêts Communales d'Afrique Centrale
03-06 MAI 2011, Hôtel Hilton Yaoundé-Cameroun





IV. Création d'une Cellule de foresterie communale

❖ Service technique de la commune

Personnel qualifié : au minimum un Technicien supérieur ou ingénieur forestier

Associé à l'élaboration du Plan d'Aménagement et responsable de sa mise en oeuvre





V. Plan d'aménagement

Plan d'aménagement

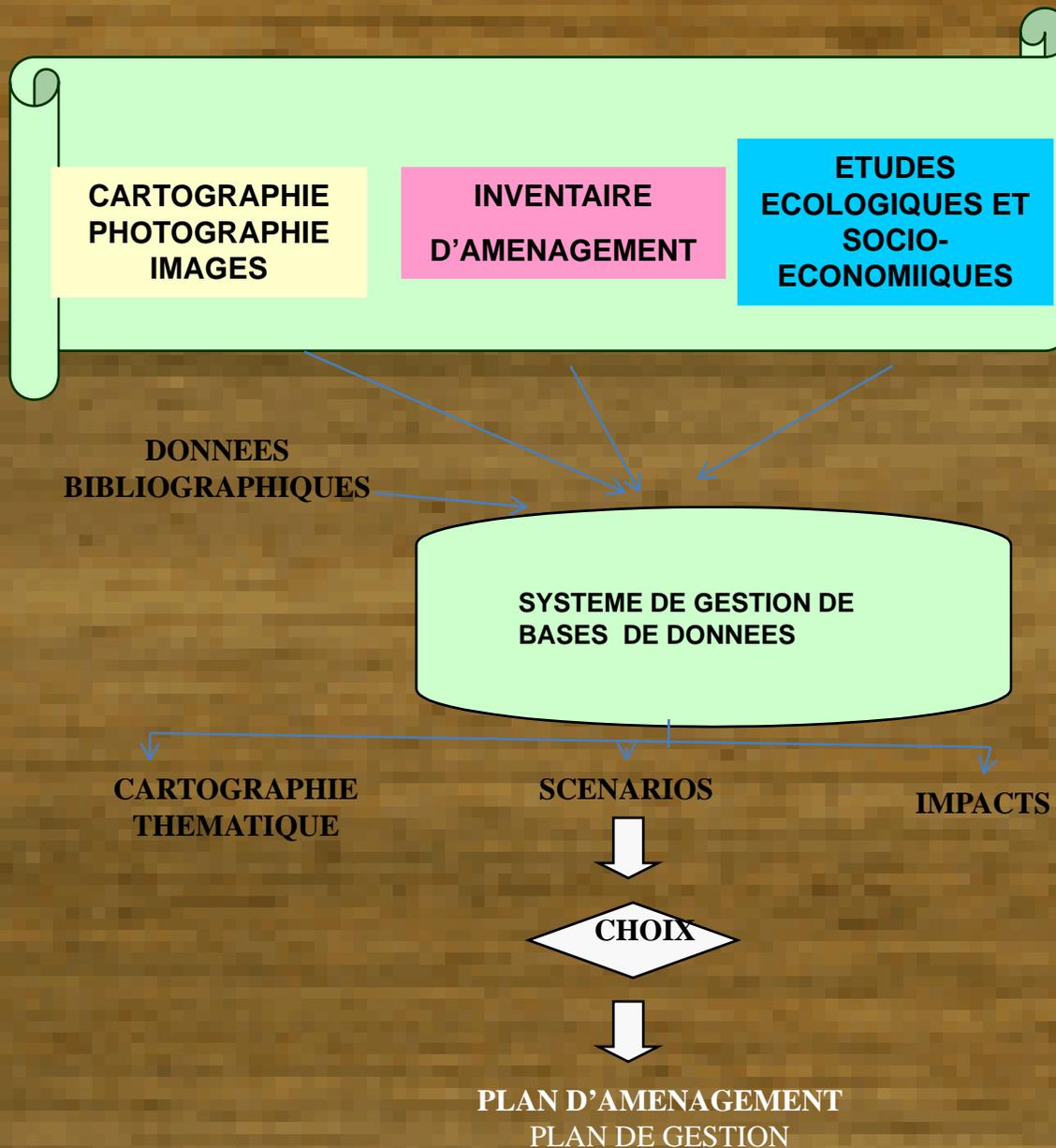
"relève de la commune sous contrôle de

l'Administration forestière"

Etude socio-économique , BE ou CTFC

Inventaire d'aménagement , BE agréé, encadrement CTFC

Rédaction du PA , CTFC





VI. Etude impact environnemental

Etude impact environnemental

➤ **LOI N° 96/12 DU 5 AOUT 1996** Portant Loi cadre relative à la gestion de l'environnement

➤ **Décret n°2005/0577PM du 23 février 2005** Fixe les modalités de réalisation des EIE

➤ **Arrêté n°0069 du 08 mars 2005** Fixe les différentes catégories d'opérations dont la réalisation est soumise à une EIE

Plan de gestion environnemental

Mise en oeuvre d'un système de suivi environnemental



Terre repoussée en forêt => impossible de récupérer le stock, fermeture difficile



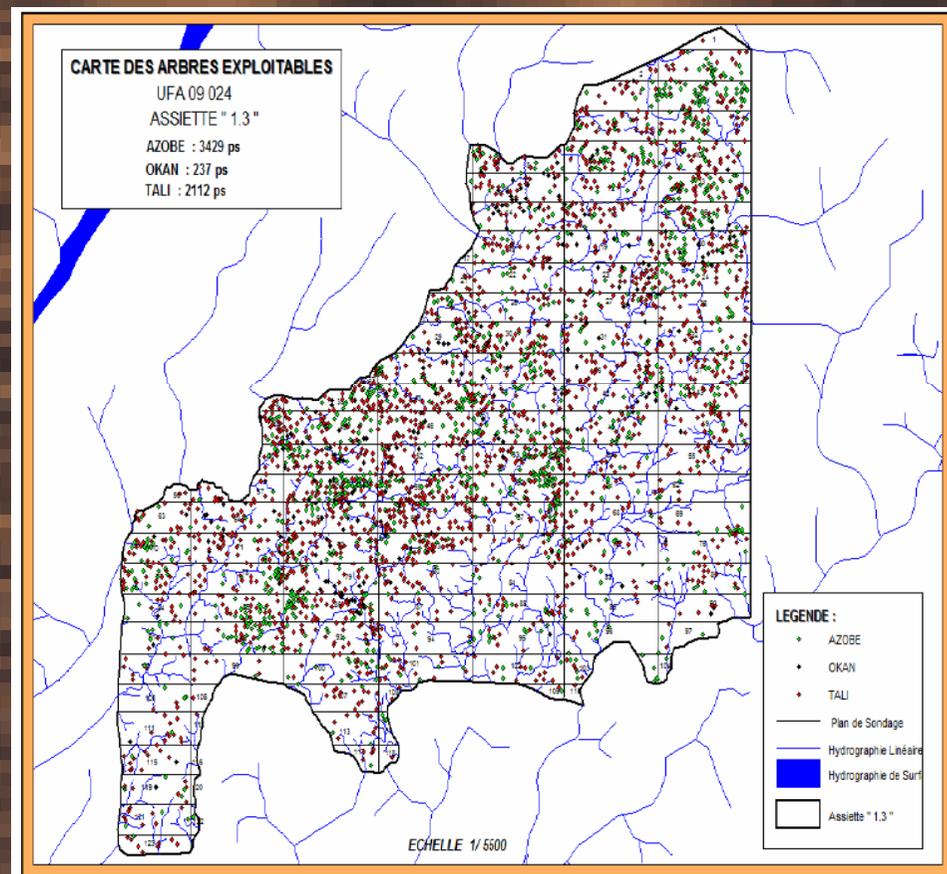
VII. Plan quinquennal de gestion

Plan quinquennal de gestion

Inventaire d'exploitation : ressource,
PFNL, Faune, sylviculture

Chaîne de traçabilité

Plan annuel d'opération – Assiette
annuelle de coupe – Permis
d'exploitation





VIII. Diversification des essences exploitées

❖ Diversification des essences exploitées

- Essences d'exportation

- Essences marché national et local

- augmentation du volume exploité/ha, moins de surface parcourue

- compensé par EFIR et respect règles de gestion (peuplement d'avenir, semencier, enrichissement zone dégradée...)

- organisation de filière PFNL

Cod e	Essence	DM E	tiges/h a	tiges total	tiges >= DM E
1102	Alep	50	15,05	349.717	136.336
1104	Fraké / Limba	60	7,66	189.303	137.040
1105	Emien	50	7,12	163.645	119.626
1107	Ayous / Obeche	80	5,07	123.322	57.471
1108	Tali	50	2,93	67.125	53.877
1109	Padouk rouge	50	2,72	60.621	24.547
1110	Sapelli	100	2,45	55.243	5.492
1111	Bété	60	1,94	44.040	4.240
1112	Aningré A	60	1,91	41.730	3.896
1116	Kotibé	50	1,64	37.130	11.932
1117	Lotofa / Nkanang	50	1,52	34.495	7.491
1118	Eyong	50	1,37	30.281	12.679
1204	Aningré R	60	0,77	16.458	1.480
1205	Niové	50	0,75	17.797	8.555
1209	Longhi	60	0,57	12.947	7.812
1210	Doussié rouge	80	0,51	10.978	828
1212	Bilinga	80	0,49	11.931	411
1301	Assamela / Afrormosia	100	0,48	9.372	218
1304	Dibétou	80	0,42	8.798	2.200



IX . EXPLOITATION

❖ EXPLOITATION

Commune est propriétaire de la forêt et des produits forestiers, responsable de l'exécution de l'exploitation

- Régie direct, régie d'entreprise = contrat d'exploitation

- vente du bois par mise en adjudication





X. Processus participatif

❖ Implication de la **COMMUNE** : instance de décision (Conseil municipal) et d'exécution (Cellule de foresterie communale)

❖ Implication des populations : associées à la conception

Classement, PA,

Associées aux décisions : CPF , Plate forme de concertation

Opérateurs Inventaires, exploitation, PFNL...





XI. Source de revenus

❖ Source de revenus importante au bénéfice de la commune et des populations



❖ Elaboration et mise en oeuvre
Plan de développement
communal





XII. Etat d'avancement du Classement des Forêts communales au Cameroun (1/3)

N°	Forêt communale	Superficie (ha)	Situation
1. FORÊT NATURELLES			
1	Mbang	19 821	En cours de classement
2	Yoko	29 500	classée et en cours d'aménagement
3	Yokadouma	21 780	Classée, en exploitation
4	Gari Gombo	29 255	Classée, en exploitation
5	Ebolowa	15 720	En cours de classement
6	Moloundou	42 612	Classée, en exploitation
7	Messondo	16 864	Classée, en cours d'aménagement
8	Akomll/Efoulan	17 626	Classée, en cours d'aménagement
9	Sangmélima	32 820	En cours de classement
10	Djourn	15 270	Classée, en exploitation
11	Dimako	16 240	Classée, en exploitation



XII. Etat d'avancement du Classement des Forêts communales au Cameroun (2/3)

N°	Forêt communale	Superficie (ha)	Situation
12	Batouri	14 152	En cours de classement
13	Lomié	15 690	Classée, en cours d'aménagement
14	Messamena/Mindourou	36 508	En instance de classement et en cours d'aménagement
15	Salapoumbé	23 772	En cours de classement
16	Ndélélé	10 550	En cours de classement
17	Bélabo	9 819	En cours de classement
18	Doumaintang	37 966	En cours de classement
19	Ambam	44 620	En cours de classement
20	Ndikiniméki	23 080	En instance de classement et en cours d'aménagement
21	Dzeng	25 182	Classée, en cours d'aménagement
22	Minta	32 770	Classée, en cours d'aménagement
23	Ayos	12 006	En cours de classement



XIII. Forces et Faiblesses (1/3)

XIII.1. Faiblesses

La gestion des ressources se fait encore assez souvent en marge des règles portant sur la gestion des fonds publics. Différents facteurs contribuent à entretenir cette situation :

(i) les limites de la nomenclature budgétaire, (ii) le manque de formation des élus et des agents communaux, (iii) l'absence d'espaces de concertation à l'échelle des communes et (iv) des mécanismes de contrôle du fonctionnement communal par la tutelle qui restent largement perfectibles.

Ces situations discutables ne sont pas pour l'essentiel dues à une réelle volonté de malversation de la part des exécutifs communaux mais plutôt, de leur part, à une fréquente méconnaissance des textes en vigueur et à une formation insuffisante.

Dans certaines communes et au regard de l'expérience du passé, les maires désirent réellement conduire le développement de 'leur commune', se sachant redevables et comptables devant leurs électeurs mais ne possédant pas toujours les moyens financiers et les connaissances nécessaires pour y parvenir. Ils sont alors parfois amenés à court-circuiter les comités de gestion sans en mesurer pleinement les implications en termes de gouvernance. Il ne s'agit d'ailleurs pas de justifier les mauvaises pratiques, mais plutôt de souligner le besoin de renforcement des capacités en matière de gouvernance en général et, plus spécifiquement dans notre cas, de maîtrise d'ouvrage pour la gestion des forêts communales.



XIII. Forces et Faiblesses (2/3)

XIII.2. Forces

- ❖ un faible niveau de développement infrastructurel et une pauvreté marquée dans les communes rurales camerounaises ;
- ❖ un besoin d'appui organisationnel et institutionnel fortement ressenti par les collectivités territoriales décentralisées ;
- ❖ une opportunité de croissance économique locale grâce aux perspectives offertes par la foresterie communale ;
- ❖ un cadre réglementaire et institutionnel adapté, encore en cours d'amélioration ;
- ❖ une volonté clairement affichée par les élus et par les administrations forestière et territoriale de réussir la décentralisation, de garantir l'exploitation légale des forêts en bâtissant une économie locale, d'élever le niveau de vie des populations locales et de protéger la biodiversité ;



XIII. Forces et Faiblesses (3/3)

XIII.2. Forces

- ❖ un intérêt conjoint de deux associations homologues de communes forestières en France et au Cameroun, avec le soutien des communes forestières européennes et notamment allemandes, à faire vivre leur accord de partenariat par des actions concrètes de coopération décentralisée ;
- ❖ une structure de gestion et de suivi efficace du programme (CTFC) qui apporte son appui dans les domaines institutionnel, organisationnel, techniques d'aménagement, d'exploitation et de commercialisation des produits issus des forêts communales, mais qui joue également le rôle de médiateur avec les autres partenaires de développement en place au niveau national et actifs dans des sujets similaires.



MERCI POUR VOTRE ATTENTION

1er Congrès des Forêts Communales d'Afrique Centrale
03 -06 MAI 2011, Hôtel Hilton Yaoundé-Cameroun